



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Commune de FABRÈGUES

### SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

**Présents :** M. Jacques MARTINIER – Mme Christine PALA – Mme Zohra PIETRANTONI –  
M Yves BAILLEUX-MOREAU - Mme Marie MIANNAY – Mme Marie-Lise  
OLLUYN - Mme Marie-Louise MARTY – M Serge JACOB – M J. François  
CALONNE – M Pierre MONDAIN – Mme Elisa VEIGA -

**Représentés :** M. Georges TOULZA (procuration à Mme Christine PALA)  
Mme Annie JOB (procuration à Mme Marie-Lise OLLUYN)  
Mme Marie-Carmen – GOMEZ (procuration à Mme Zohra PIETRANTONI)  
Mme Catherine LEU (procuration à Mme Marie-Louise MARTY)

**Absents :** Mme Doria BELFIHADJ - M Kévin HOAREAU (remplacement en cours)

Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 18h30.

#### **Adoption du Compte de Gestion 2022**

Madame la Vice-Présidente, présente le Compte de Gestion 2022 de Madame la trésorière.

Les résultats de l'ordonnateur (Compte Administratif 2022) et du comptable (Compte de gestion) étant concordant, il est proposé d'adopter le Compte de Gestion de Monsieur le trésorier pour l'année 2022.

Le conseil d'administration, ayant entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et en avoir délibéré, adopte le Compte de Gestion tel que présenté à l'unanimité

**Article 1 :** Approuve le Compte de Gestion 2022 tel que présenté.

#### **Approbation du Compte Administratif 2022**

Madame La Vice-Présidente donne une présentation du Compte Administratif 2022 lequel peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		35 154.27		23 180.81
Opérations de l'année	120 573.23	153 770.19	199.00	2 040.41
Résultats définitifs	120 573.23	188 924.46	199.00	25 221.22
SOLDE		68 351.23		25 022.22

**Affectation du Résultat d'Exploitation de l'Exercice 2022**

Madame La Vice-Présidente propose, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, d'affecter le résultat d'exploitation de 2022 comme présenté :

**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 :**

Résultat d'investissement reporté 2021 :.....	23 180.81 €
Résultat de la section d'investissement 2022 (Excédent) :.....	1 841.41 €
Excédent d'investissement 2022 : .....	25 022.22 €
Excédent de fonctionnement 2022 : .....	68 351.23€

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET 2023 :**

- Recettes d'investissement :  
001 : Excédent d'investissement reporté ..... 25 022.22 €
- Recettes de fonctionnement :  
002 : Résultat de fonctionnement reporté ..... 68 351.23 €

Il s'agit tout simplement de reporter l'excédent 2022 sur 2023 : l'argent non dépensé en 2022 est réaffecté sur le budget 2023.

Le conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente, adopte l'affectation du résultat d'exploitation 2022 tel que présenté à l'unanimité des exprimés.

**Adoption du Budget Primitif 2023**

Madame la Vice-présidente, présente aux membres du conseil d'administration le projet de Budget Primitif 2023.

Ces derniers font l'objet de discussions entre les membres du Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration, ayant entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et en avoir délibéré à l'unanimité des exprimés.

**Article 1 :** Approuve le Budget Primitif 2023 tel que présenté.

**Subventions 2023**

Madame La Vice-Présidente, présente aux membres du conseil d'administration les subventions pour l'année 2023.

<b>ORGANISMES</b>	<b>Montant en €</b>
APF France HANDICAP	500,00 €
Association pour le don d'organes	700,00 €
Club de l'Amitié	4 500,00 €
Club Soroptimist	700,00 €
Crèche Famille Rurale	50 000,00 €
Cuisine et Partage	700,00 €
France Alzheimer Hérault	500,00 €
La Croix Rouge	700,00 €
Les Jardins du Coulazou + parcelles sociales	2 500,00 €
Les Restos du cœur	7 000,00 €
Mission Locale Jeune	2 000,00 €
Parcelles sociales des jardins du Coulazou	1000,00 €
Secours Populaire de Pignan	700,00 €
Union Aveugle et Handicap	500,00 €
UNAFAM	700,00 €
Divers	1 900,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>74 600,00 €</b>

Le conseil d'administration, ayant entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et en avoir délibéré à l'unanimité des exprimés (abstention : M. Pierre MONDAIN)

Monsieur BAILLEUX-MOREAU ne prend pas part au vote car il est administrateur de Familles Rurales.

**Article 1 :**

Approuve les subventions 2023.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h30